

N° 2025-098

**OBJET :**

*Création d'un emploi non  
permanent d'agent technique pour  
accroissement saisonnier  
d'activité*

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 4 juin 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie, GRENAT Maryse et BOYAT Sylvie.  
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, GIRON Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants : .....25  
pour : .....25  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Mme BERNAZ Célia à M. VUAGNOUX Jean-Louis,
- par M. MUFFAT Michel à M. DENNÉ Jean-Claude,
- par M. CHALENCON William à Mme TRABICHET Yannick,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

*Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,*

*Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité,*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **décide** de créer un emploi non permanent d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 juillet 2025 sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 380,
- **précise** que le grade de référence de cet emploi est celui d'adjoint technique,
- **charge** Madame la Présidente de recruter une personne sur cet emploi.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

